

SERGE LENORMAND
Docteur Vétérinaire
HARAS DE CONQUES
3, château de Conques 33420 Saint Aubin de Branne
Tél 05.57.25.51.95
Courriel serge.lenormand@harasdeconques33.com

CONTRAT DE GARDIENNAGE

Monsieur, Madame.....

Adresse complète

Tél.....

Souscrit un contrat de gardiennage pour la jument

*** Jument non suivée**

- Autorise la mise au paddock avec d'autres juments en étant conscient des risques inhérents à la vie de groupe 15.00 € HT / jour
- N'autorise pas la mise au paddock avec d'autres juments et accepte le surcoût de 3,00 € HT / jour pour la facturation de la pension soit 18 € HT / jour
- Demande à ce que la jument soit longée à la fréquence de----- fois par semaine, le travail à la longe étant facturé 10€ par séance
Demande à ce que la jument soit mise sur le tapis à la fréquence de----- par semaine, cette prestation étant facturée 2€ par séance

*** Jument suivée**

18.00 € HT / jour

- Autorise la mise au pré éventuelle avec d'autres juments suivées en étant conscient des risques inhérents à la vie de groupe
- N'autorise pas la mise au pré éventuelle avec d'autres juments

CONDITIONS GENERALES

RESPONSABILITES

Le Haras de Conques assume la responsabilité civile des animaux qui lui sont confiés. L'assurance responsabilité civile professionnelle souscrite par Le Haras de Conques limite la valeur des animaux confiés à leur "valeur à dire d'expert", avec un plafond maximum de 15 000.00 € (quinze mille euros) par animal. Pour cette raison, le propriétaire reconnaissant avoir été dûment informé de cette situation limite sa responsabilité à la somme de 15 000.00 € (quinze mille euros) et renonce à toute poursuite pour les sommes dépassant cette valeur. Il a par ailleurs la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de sa compagnie.

*** pour leur arrivée au haras, ainsi que pour leur départ, les juments et poulains sont transportés sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.**

* le transfert de la garde de la jument et de son poulain a lieu après l'opération de débarquement et s'achève avant l'opération d'embarquement.

OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Comme indiqué dans les contrats d'insémination un règlement de 500€ à l'ordre du Haras de Conques devra être effectué par chèque ou carte bancaire à l'arrivée de la jument, ou par virement avant l'arrivée de la jument.

Les factures sont éditées mensuellement et devront être réglées au comptant

Elles devront être soldées au départ de la jument

Le propriétaire ou son représentant est tenu sous sa responsabilité de signaler les vices et manies de la jument ainsi que de tous éléments spécifiques permettant un bon entretien et une manipulation sans danger.

En cas de séjour prolongé, aucune réclamation de quelque nature qu'elle soit sur le montant de la (ou des) facture(s) ne saurait être utilement émise dès lors qu'à sa diligence, s'il le désire, le propriétaire est susceptible de connaître à tout moment les sommes qu'il devra régler

CONSENTEMENT ECLAIRE

Je soussigné, (Nom et Prénom)
..... (Adresse complète)

agissant en qualité de (1) - propriétaire
- représentant dûment mandaté du propriétaire
- gardien de l'animal

Déclare avoir été informé :

- Des risques liés au gardiennage (contagion éventuelle, coliques etc...)

Déclare avoir été informé des risques inhérents à la vie en groupe

- Autorise la mise au paddock en groupe de ma jument non suitée (1)
- N'autorise pas la mise au paddock en groupe de ma jument non suitée (1)
- Autorise la mise au pré éventuelle en groupe de ma jument suitée (1)
- N'autorise pas la mise au pré éventuelle en groupe de ma jument suitée (1)

- reconnais être informé des différents tarifs et prestations proposées ainsi que de l'obligation de paiement au comptant

- reconnais également avoir pris connaissance des conditions générales et en particulier du plafond de garantie de 15 000 .00 € maximum (quinze mille euros) (1)

Ai souscrit en conséquence une garantie complémentaire auprès d'une compagnie d'assurances

N'ai pas souscrit une garantie complémentaire auprès d'une compagnie d'assurances

J'assure en tant que (2) avoir toute autorité pour donner mon consentement éclairé

Fait à St Aubin de BRANNE le-----

Mention manuscrite "lu et approuvé, bon pour accord"

- (1) cocher la (ou les) option(s) choisie(s) et rayer la (ou les) mention(s) inutile(s)
(2) Propriétaire OU Représentant du propriétaire OU Gardien de l'animal